

I. Education précoce

Afin de ne pas compromettre les objectifs ambitieux visés par l'éducation précoce, il faut veiller en priorité :

- à une qualification optimale de tous les intervenants en classe
- à des effectifs de groupes ne dépassant pas 10 enfants,
- à des infrastructures adéquates,
- à une coopération et une collaboration déterminante entre la famille et l'école. En effet, l'implication des parents dans le travail éducatif peut être considérée comme une méthode de "prévention primaire". Ainsi, nous attendons des autorités supérieures :
 - qu'elles maintiennent et renforcent la responsabilité éducative des parents,
 - qu'elles soutiennent les parents et les enseignants dans leurs rôles éducatifs tout en leur accordant leurs spécificités propres,
 - qu'elles encouragent les parents à assumer avec une nouvelle assurance leur responsabilité éducative fondamentale,
- à garantir en toute conséquence le dépistage le plus tôt possible des enfants "à risque", afin de leur fournir l'aide et le soutien nécessaires pour leur développement personnel et scolaire. A ce propos, il s'agira:
 - de recourir à un nombre suffisant de personnel spécialisé à cet effet,
 - de coordonner les actions des différents intervenants,
 - d'assurer une information et une implication indispensables des parents.



*Éducation précoce :
On commence beaucoup trop
tard !*